

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h45 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Jacqueline ANGLARD, Patricia MESQUITA-SILVA, MM. Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Richard NUNES, Gilles PEYVEL, Jean-Marc SARDAT, Hervé VALLADIER.

Pouvoir : Mme Patricia BILLARD à M. Rémi GARDÈS, M. Gérard LÉGER à Mme Jacqueline ANGLARD.

Secrétaire de séance : Jacques BLANCHARD.

Avant le début de la séance, M. le Maire demande que l'on respecte une minute de silence en mémoire de Mme Patricia MÉRAUD, Conseillère Municipale décédée le 10 Aout 2021.

Lecture du compte rendu du conseil municipal précédent et approbation à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du jour.

- **Passage au référentiel M57 au 01.01.2022 :**

La secrétaire titulaire étant absente à partir de janvier 2022, nous reportons la décision

Approbation à l'unanimité (10).

- **Admission en non-valeur :**

Le Maire indique qu'en raison d'une créance irrécouvrable d'un montant de 80 € (Dépôt de bilan de l'entreprise), il demande l'admission en non-valeurs de ce titre.

Approbation à l'unanimité (10).

- **Adhésion compétence du SIEL : SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique :**

Monsieur le Maire rappelle que notre adhésion à la compétence SAGE arrive à échéance au 31.12.2021. Il demande le renouvellement pour une durée de 6 ans.

Cette compétence nous permet d'obtenir une analyse et un suivi des consommations d'énergies des bâtiments publics, ainsi qu'un accompagnement pour les rénovations et les projets de constructions.

Approbation à l'unanimité (10).

- **Tarif salle municipale :**

De nouveaux tarifs de location seront appliqués au 1 janvier 2022 :

150 € pour les particuliers de la commune et 250 € pour les personnes extérieures.

Les associations de la commune à but non lucratif conserve la gratuité pour 3 manifestations par an.

Approbation à l'unanimité (10).

- **Tarif location matériel communal :**

La municipalité décide de mettre à disposition du matériel aux habitants de la commune.

Tarif de Location pour la durée d'un week-end :

- 1 chapiteau au tarif de 30 €,
- 1 table et 2 bancs au tarif de 5 €.

Un chèque de caution sera demandé, et une convention de prêt sera signée.

Approbation à l'unanimité (10).

- **Adoption des durées d'amortissement au 01.01.2022 avec le référentiel M57 :**

Report de la décision suite au non passage au référentiel.

Approbation à l'unanimité (10).

- **Frais de fonctionnement des écoles de Saint-Maurice- en- Gourgois et de Saint-Joseph :**

Monsieur le Maire expose que, dans un but d'harmonisation, la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Saint-Joseph à Saint-Bonnet-le-Château et de Saint-Maurice-en-Gourgois, sera de 874 € par élève.

Approbation à l'unanimité (10).

- Achat d'une maison frappée d'alignement :

Le Conseil donne pouvoir à M. le Maire pour l'acquisition des parcelles C38 et C1979 en vue de la création d'un parking.

Approbation pour (9)
(M. le Maire ne prend pas part au vote).

- Suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation :

M. le Maire informe le Conseil que les communes souhaitant maintenir une suppression d'exonération en 2022, ou l'instaurer, devront délibérer avant le 01.10.2021.

Après discussion, il est décidé le maintien de l'exonération afin que la commune reste attractive.

Approbation à l'unanimité (10).

- Questions diverses :

- Distribution des containers par SEM : il est rappelé que les containers ne doivent pas être remisés dans le domaine public, la municipalité envisage des amendes après l'envoi de courriers restés sans effet.

- La création d'un Conseil Municipal enfant est envisagée.

Séance levée à 19h45.

Le secrétaire :

Jacques Blanchard

Le Maire :

Jean-Marc SARDAT